



Unité départementale du Rhône de la
 Direction régionale des entreprises,
 de la concurrence et de la consommation,
 du travail et de l'emploi
 (DIRECCTE) Auvergne Rhône Alpes



8/10, rue du Nord
 69625 Villeurbanne Cedex

➤ Ouverture des portes au public : 09 h 00
 ➤ Fermeture des portes : 16 h

 04 72 65 58 50

 ara-ud69.direction@direccte.gouv.fr

PERMANENCES D'ACCUEIL DES SERVICES

SERVICES	ACCUEIL DU PUBLIC	ACCUEIL TELEPHONIQUE
Standard téléphonique		<ul style="list-style-type: none"> Lundi au vendredi : 09 h 00 à 16 h 00 04 72 65 58 50
Banque d'accueil général	<ul style="list-style-type: none"> Lundi au vendredi : 09 h à 16 h 00 	
ARTE (Accueil renseignements travail emploi) Renseignements Villefranche	UNIQUEMENT sur RDV A PRENDRE SUR LE SITE SUIVANT :  http://auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr/Rhone	<ul style="list-style-type: none"> Lundi au vendredi : 09 h 00 à 11 h 30 14 h 00 à 16 h 00 0 806 000 126
MOE (Main d'œuvre étrangère)	<ul style="list-style-type: none"> Sur RDV Lundi, mardi et jeudi : de 09 h 00 à 11 h 00 	<ul style="list-style-type: none"> Lundi, mardi et jeudi : 08 h 30 à 11 h 30 04.72.65.59.27
SECTIONS D'INSPECTION	<ul style="list-style-type: none"> Inspecteurs et contrôleurs du travail : 1 demi-journée par semaine 	<ul style="list-style-type: none"> Inspecteurs et contrôleurs du travail : 1 demi-journée par semaine
	Consulter le site pour connaître les jours de permanences par section  http://auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr/Les-missions-de-l-inspection-du-travail	
HOMOLOGATION DES RUPTURES CONVENTIONNELLES DU CONTRAT DE TRAVAIL	Temporairement suspendu	<ul style="list-style-type: none"> Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 09h30 à 11h30 et 14h00 à 16h00 04 72 65 57 42

Mise à jour le 3 novembre 2020